



Paris, le 12 mars 2013

Chers Camarades,

La RGPP (aujourd'hui la MAP) et la RÉATE ont profondément transformé les lieux d'exercice de nos mandants, en particulier au niveau départemental au travers de la création des directions départementales interministérielles. Afin de continuer à les défendre encore et toujours, au plus près de leurs préoccupations et de leur employeur de proximité, une réflexion a été lancée par la FAGE FO et la FEETS FO sur l'évolution de notre mode de fonctionnement dans les DDI, tirant les enseignements du travail de partage, d'échange et de solidarité mis en œuvre dès 2010 lors de la création des DDI. Le tout dans la perspective des élections de décembre 2014 sur les trois versants de la fonction publique.

Pour ce faire la FAGE FO et la FEETS FO, avec leurs syndicats nationaux dont aucune prérogative n'est impactée, ont souhaité donner aujourd'hui une dimension statutaire à cette pratique en créant une Union Interfédérale FORCE-OUVRIERE.

L'objectif de cette Union est de favoriser le lien entre les fédérations d'industrie présentes dans les instances représentatives de personnels relevant de leurs champs de compétences - les CT et les instances qui leur sont rattachées tels que les CHSCT notamment - et de continuer à porter les revendications FO de façon unitaire pour tous les agents, quel que soit le ministère d'origine relevant de la compétence des deux fédérations sus-visées, leur corps et leurs missions au sein des directions départementales interministérielles.

Sur proposition des représentants locaux des syndicats nationaux concernés, le (la) correspondant(e) pourra s'exprimer devant les autorités au nom de l'Union, sans préjuger des prérogatives des représentants locaux et nationaux.

A travers cette Union, c'est la parole unitaire de FORCE OUVRIERE qui s'en trouvera amplifiée. Il ne s'agit pas d'une structure "bureaucratique" supplémentaire, mais d'un réel outil de solidarité entre les Syndicats nationaux et leurs structures départementales au service de la défense des intérêts matériels et moraux de tous les agents.

Le (la) correspondant(e) aura notamment pour mission de coordonner l'action syndicale locale des Syndicats nationaux affiliés aux Fédérations constitutives de l'Union, de transmettre les informations émanant de l'Union, de faire remonter à l'Union toutes difficultés rencontrées pour exercer son mandat. Il (elle) devra informer chaque fois que nécessaire le Secrétaire Général de l'Union Départementale FO et les structures confédérées compétentes sur les actions entreprises.

La FAGE FO et la FEETS FO restent bien entendu à votre écoute pour exprimer les éventuelles difficultés dans cette transposition au niveau départemental de nos pratiques nationales.

La Secrétaire générale
de la Fédération
de l'Administration Générale de l'État

Brigitte PERROT

Le Secrétaire général
de la Fédération de l'Équipement, de
l'Environnement, des Transports et des Services

Jean HEDOU